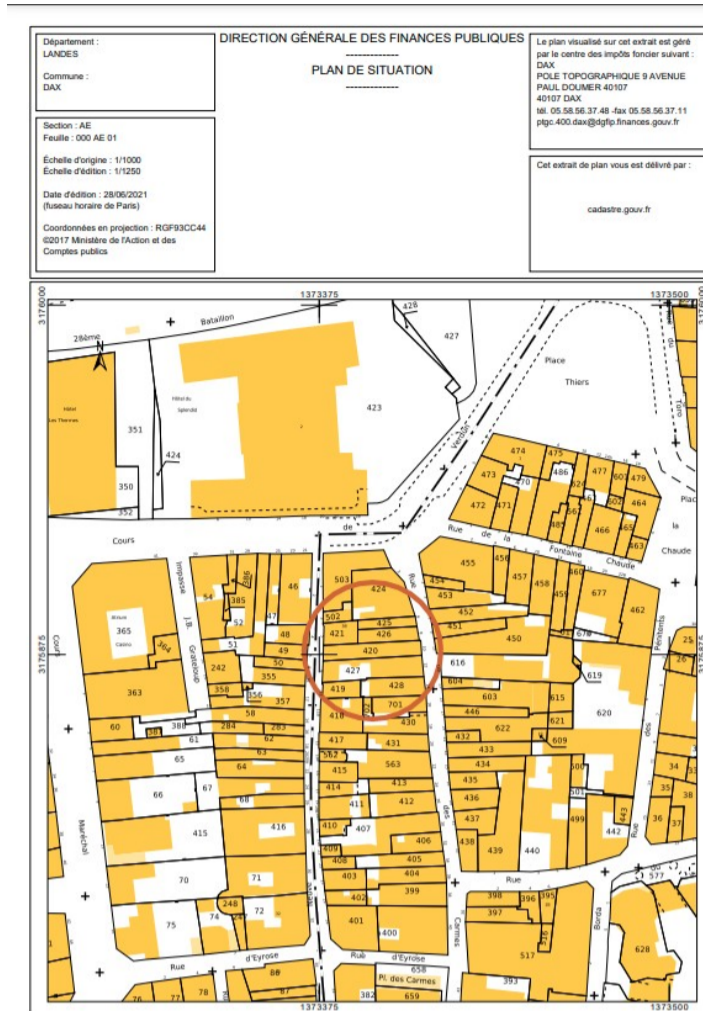


GLOSSAIRE

DP 1 : Plan de situation

Il permet de donner la situation géographique d'un terrain au sein de la commune.

Pour l'obtenir, se connecter au site www.cadastre.gouv.fr



DP 2 : Plan de Masse

Il représente un terrain sur lequel on souhaite construire. Il fait apparaître les travaux extérieurs aux constructions, les plantations maintenues, supprimées ou créées, et le cas échéant, les constructions existantes dont le maintien est prévu.

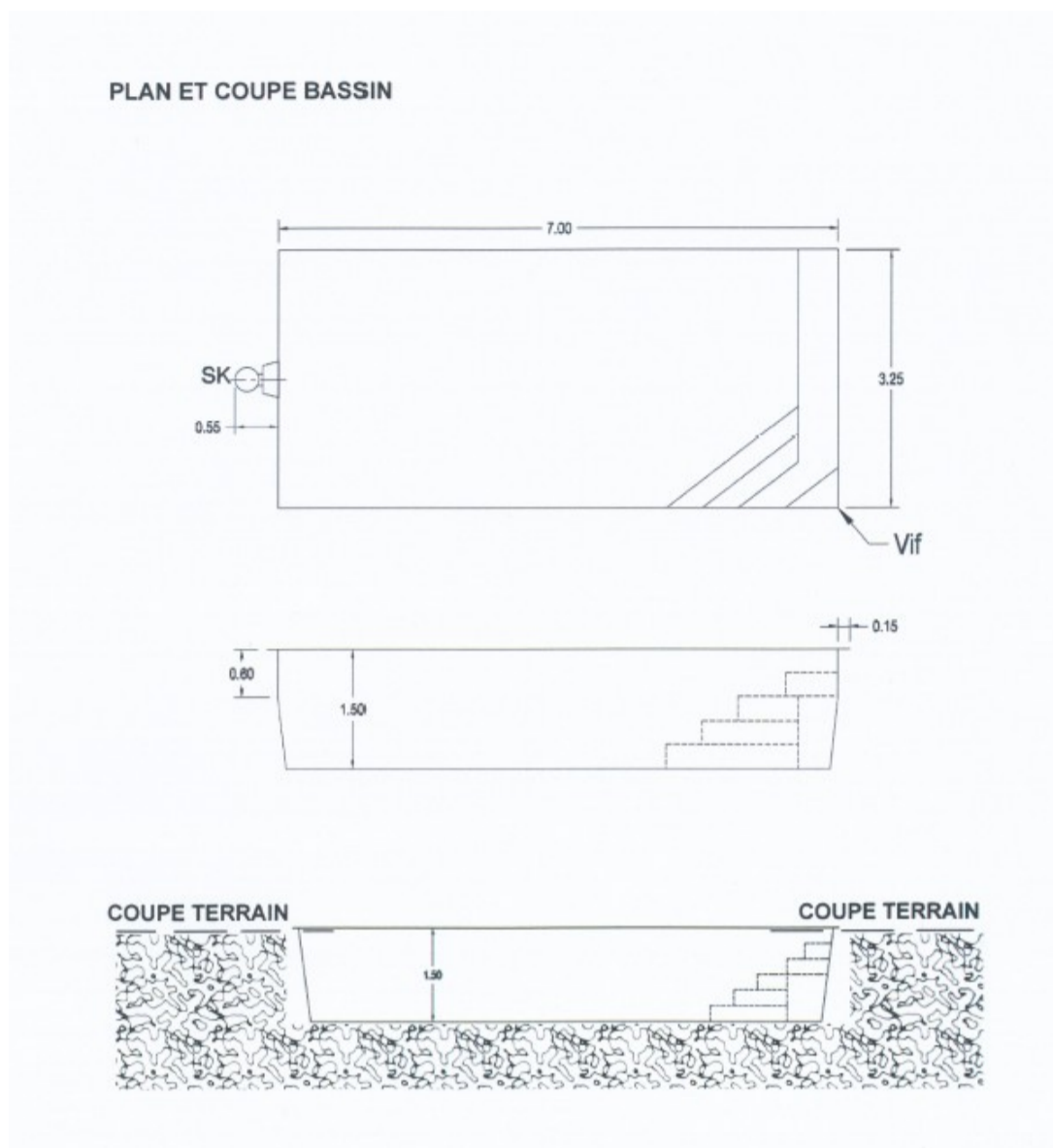
Le plan doit porter son échelle et l'orientation ainsi que les côtes en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur).



Exemple sur fond cadastral

DP 3 : Le plan en coupe du terrain et de la construction

Il précise l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande. Si les travaux modifient le profil du terrain, le plan devra faire apparaître l'état initial et l'état final. Ce plan doit être coté. En PPRI, l'indication de la côte NGF est nécessaire.



Une notice

La notice est un élément du projet architectural. Elle présente la situation du terrain et le projet afin de comprendre la façon dont les constructions prévues s'insèrent dans leur environnement

Elle comprend deux parties :

1. La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, le cas échéant, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

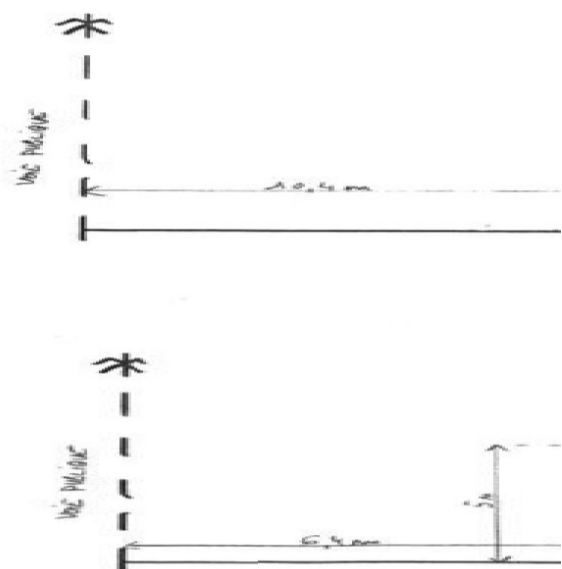
2. La présentation du projet, répondant aux questions suivantes :

- quel aménagement est prévu pour le terrain ?
- comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?
- comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?
- quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?
- comment sont traitées les zones libres, notamment les plantations ?
- comment est organisé le stationnement (nombre de places dans la ou les constructions et sur le terrain) ?
- comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions, aux aires de stationnement ?

DP 4 : Un plan des façades et des toitures

Pour une nouvelle construction, il convient de fournir le plan (et non des photos) de toutes les façades et de la toiture de la construction, qu'elles aient ou non des ouvertures.

Si le projet modifie les façades de bâtiments existants, il faut représenter l'état initial et l'état futur des façades et des toitures concernées.



Exemple pour une extension

DP 5 : Un document graphique représentant le projet dans son environnement

Ce document permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement. Le document doit permettre de visualiser le projet dans son contexte environnant (constructions alentours, paysages, etc.). Le document doit refléter la réalité du terrain (photo récente).

Ce document est réalisé idéalement par photomontage en dessinant le projet sur une photographie (prise de vue assez lointaine pour voir l'environnement du terrain). Il est également possible de dessiner le projet sur une photo de l'existant. Les aménagements, accès, végétation, etc. doivent également être représentés. Il ne s'agit pas d'une image de synthèse.



DP 6 : une photographie permettant de situer le terrain dans un environnement proche

Cette photographie montre le terrain sur lequel la construction est projetée ou la construction existante à modifier, ainsi que les arbres et la végétation existants.



DP 7 : une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Cette photographie montre l'environnement du projet, de façon plus large que la pièce DP6. Elle doit permettre de voir les constructions voisines, et d'appréhender le contexte général du secteur.

